



## Conseil d'administration

328<sup>e</sup> session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/POL/9

Section de l'élaboration des politiques

Segment de la coopération pour le développement

POL

Date: 18 octobre 2016

Original: anglais

### NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

#### Objet du document

Le présent document rend compte des progrès accomplis et des activités que le BIT prévoit d'entreprendre dans le cadre de son programme de coopération pour le développement dans les territoires arabes occupés. Il met en évidence les initiatives en cours concernant la situation des travailleurs et les principaux problèmes auxquels ils sont confrontés.

Le Conseil d'administration est invité à: a) prendre note des difficultés persistantes des travailleurs palestiniens et de leurs familles et aider le Bureau à continuer de promouvoir l'Agenda du travail décent et la justice sociale dans les territoires arabes occupés; b) continuer d'appuyer le Programme palestinien de promotion du travail décent, en cours et à venir, à la lumière des résultats de l'évaluation de la situation du travail décent et des recommandations formulées dans ce contexte; c) continuer à aider le Bureau à contribuer à la création d'un système complet de sécurité sociale dans le territoire palestinien occupé (voir paragr. 29 à 32).

**Objectif stratégique pertinent:** Sans objet.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Aucun.

**Unité auteur:** Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes (BR-Etats arabes).

**Documents connexes:** BIT: *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, rapport du Directeur général (Annexe), Conférence internationale du Travail, 105<sup>e</sup> session, Genève, 2016.



## I. Contexte

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis et des activités que le BIT prévoit d'entreprendre dans le cadre de son programme de coopération pour le développement dans les territoires arabes occupés. Il fait le point sur les travaux déployés dans le territoire palestinien occupé dans le cadre du Programme palestinien de promotion du travail décent 2013-2016, mis en œuvre en partenariat avec les institutions gouvernementales et les partenaires sociaux. Le rapport met en évidence les activités du BIT qui visent à améliorer la situation des travailleurs et à remédier aux principaux problèmes auxquels ils ont été confrontés depuis la publication du dernier rapport.
2. La période considérée a été marquée par l'enlisement du processus de paix, la flambée de violence en Cisjordanie, et un grand dénuement à Gaza. Les négociations de paix ont été suspendues par Israël. Le gouvernement palestinien de consensus national constitué en juin 2014 et dissous un an plus tard s'est activement employé à assurer l'intérim. Malgré les tentatives de médiation déployées par des partenaires régionaux, aucun nouveau gouvernement n'a été mis en place. Il est peu probable que des élections soient organisées dans un futur proche, en raison des tensions entre les partis palestiniens.
3. Dans l'Annexe au rapport soumis à la 104<sup>e</sup> session (2015) de la Conférence internationale du Travail, intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, le Directeur général a salué le succès des efforts déployés par les autorités palestiniennes pour édifier un Etat, et notamment des initiatives visant à assurer la création d'un système complet de sécurité sociale. Le rapport met toutefois en garde contre les conséquences des profondes inégalités qui subsistent entre Palestiniens et Israéliens, qu'il s'agisse de résultats économiques, d'emploi, de revenu et de liberté de circulation, et souligne la nécessité d'appliquer les principes de la justice sociale et du travail décent. Le rapport note également que, avec l'arrêt des négociations, la solution fondée sur la coexistence de deux Etats semble de plus en plus irréalisable et que les événements risquent de la rendre caduque. En février et mars 2016, suite à la dissolution du syndicat des enseignants, une grève massive a paralysé le secteur de l'éducation en Cisjordanie. La majorité des enseignants du secteur public demandait une augmentation de salaire et une amélioration des conditions de travail. La grève a pris fin une fois que satisfaction a été obtenue sur plusieurs revendications, notamment celle concernant l'augmentation de salaire. Cette grève s'est inscrite dans le cadre d'une série d'actions engagées pour soutenir l'indépendance du mouvement syndical.
4. Les travaux de reconstruction engagés au lendemain de l'opération militaire israélienne qui a dévasté Gaza en juillet-août 2014 avancent lentement <sup>1</sup>. En juillet 2016, 46 pour cent seulement des fonds promis par les donateurs à la Conférence du Caire avaient été débloqués <sup>2</sup>. L'acheminement à Gaza des matériaux nécessaires est rendu difficile par les barrages mis en place par Israël. De ce fait, seulement 31 pour cent des maisons totalement endommagées et 50 pour cent des maisons partiellement endommagées ont été réparées, laissant dans le pays 65 000 personnes déplacées <sup>3</sup>. La création d'emplois a été inférieure aux promesses initiales, ce qui a contribué à exacerber le sentiment de désespoir et de frustration de la population de Gaza (1,9 million d'habitants).

<sup>1</sup> Voir le document GB.322/POL/7.

<sup>2</sup> Banque mondiale. *Reconstructing Gaza – Donor pledges*. Août 2016. Voir: <http://www.worldbank.org/en/programs/rebuilding-gaza-donor-pledges#1>.

<sup>3</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). *Gaza: Two years since the 2014 hostilities*. 30 août 2016. Voir: <http://www.ochaopt.org/content/gaza-two-years-2014-hostilities-august-2016>.

5. Grâce à des recettes satisfaisantes et à des mesures de modération salariale, le déficit budgétaire est passé de 12,5 pour cent du produit intérieur brut (PIB) en 2014 à un niveau estimé à 11,7 pour cent en 2015. Un net recul de l'aide des donateurs provoquera toutefois un gonflement de la dette publique. L'appui budgétaire direct à l'Autorité palestinienne a diminué d'un tiers en 2015 par rapport à 2014, atteignant son plus bas niveau nominal depuis 2008 <sup>4</sup>. L'Autorité palestinienne reste tributaire d'un transfert ponctuel des recettes douanières par Israël, mais ce transfert s'est avéré des plus irréguliers. Le déficit budgétaire qui en résulte aggravera l'accumulation d'arriérés et de dettes et privera l'Autorité palestinienne de tout moyen de relancer la croissance économique ou d'investir dans des projets de développement créateurs d'emplois.
6. En 2015, le PIB palestinien a affiché une modeste croissance de 3,5 pour cent (dont 6,8 pour cent à Gaza et 2,5 pour cent en Cisjordanie), en deçà des attentes. Par rapport à 2004, le PIB réel par habitant à Gaza (1 003 dollars E.-U.) reste inférieur de 27 pour cent au niveau enregistré il y a dix ans <sup>5</sup>.
7. L'absence de perspectives économiques, notamment à Gaza, conjuguée au regain des tensions politiques et sécuritaires, pèse lourdement sur les moyens de subsistance de centaines de milliers de Palestiniens et restreint leur accès aux possibilités économiques et au travail décent. La dernière enquête sur la main-d'œuvre réalisée par le Bureau central palestinien de statistique (PCBS) fait apparaître un taux de chômage de 26,9 pour cent au deuxième trimestre de 2016, chiffre qui s'établit à 41,7 pour cent à Gaza. Le taux de chômage le plus élevé est celui des jeunes de 20 à 24 ans (42,6 pour cent, dont 34,2 pour cent pour les hommes et 68,4 pour cent pour les femmes) <sup>6</sup>. Le taux de chômage des jeunes reste parmi les plus élevés de la région et, pour les femmes, se caractérise par une corrélation positive avec un niveau d'instruction élevé <sup>7</sup>.

## II. Etat d'avancement général de l'élaboration du programme

8. Conformément au Plan national de développement (2014-2016) et à sa stratégie sectorielle pour le travail, le Programme palestinien de promotion du travail décent (2013-2016) donne la priorité à l'assistance technique dans les domaines de la gouvernance du marché du travail, de l'emploi et de la protection sociale. Le programme est aussi conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Etat de Palestine pour 2014-2016 (PNUAD) <sup>8</sup>, dont le premier domaine prioritaire (il en compte six) vise principalement «l'autonomisation économique, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et le

<sup>4</sup> Fonds monétaire international (FMI). *West Bank and Gaza – Report to the Ad Hoc Liaison Committee*. Avril 2016. Voir: <http://www.imf.org/~media/Files/Countries/ResRep/WBG/WBG040516.ashx>.

<sup>5</sup> BIT: *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, rapport du Directeur général (Annexe) Conférence internationale du Travail, 105<sup>e</sup> session, Genève, 2016.

<sup>6</sup> PCBS. *Enquête sur la main-d'œuvre* (avril-juin, série de 2016), communiqué de presse.

<sup>7</sup> T. Sadeq. *Labour market transitions of young women and men in the Occupied Palestinian Territory: Results of the 2015 school-to-work transition survey*, BIT/Programme sur l'emploi des jeunes, Département des politiques de l'emploi (juillet 2016).

<sup>8</sup> Le coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies a proposé de prolonger le PNUAD jusqu'en 2017 pour pouvoir aligner le prochain PNUAD (commençant en 2018) sur le cycle de planification à venir de l'Autorité palestinienne. Sa proposition est actuellement examinée par l'Autorité palestinienne.

travail décent». Les grandes composantes du programme destinées à remédier aux principaux déficits de travail décent sur le marché du travail palestinien, en particulier parmi les groupes vulnérables, ont été intégrées dans le bilan commun de pays des Nations Unies. Ce document constituera un cadre de référence pour le prochain PNUAD, dont la priorité essentielle sera de respecter l'impératif du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui veut que «personne ne soit laissé de côté».

9. En décembre 2015, le BIT a achevé à Gaza un programme d'intervention d'urgence d'un an doté d'un budget total d'un million de dollars E.-U. Ce programme a permis de remplacer du matériel, de subventionner des emplois du secteur privé, de fournir des équipements et une formation aux pêcheurs, de revoir les programmes d'études de l'Université islamique de Gaza en fonction des impératifs de la reconstruction, et de mener des activités de renforcement des capacités en faveur des groupes les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées et les femmes, ainsi que des travailleurs du secteur de la construction. Le BIT a renforcé les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs en leur proposant une formation et en organisant des évaluations des besoins, dans le but d'intégrer les principes du travail décent et du dialogue social pendant toute la durée du processus de reconstruction.
10. Le programme actuel de coopération pour le développement du BIT comprend un portefeuille de projets doté de ressources s'élevant à environ 3,4 millions de dollars E.-U.<sup>9</sup>. Quarante-deux pour cent des ressources du programme de promotion du travail décent 2013-2016 étaient affectées à la promotion de l'emploi, 12 pour cent aux travaux relatifs aux normes du travail, 11 pour cent au dialogue social, et 11 pour cent et à la protection sociale. L'affectation des 24 pour cent restants (soit 800 000 dollars E.-U.) se fera en fonction de l'issue des discussions avec les mandants consacrées aux conclusions de l'évaluation du programme, et prévues pour le dernier trimestre de 2016. Le programme, alimenté par les ressources du budget ordinaire, bénéficie également des contributions volontaires du gouvernement du Koweït (qui correspondent à 65 pour cent du total des contributions dans les territoires arabes occupés), de ressources prélevées sur le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) et de celles assurées par la Fondation palestinienne pour le développement. Cette dernière a fourni 275 742 dollars E.-U. dans le cadre d'un accord de partenariat public-privé signé en août 2016 destiné à soutenir la création d'entreprises dans les territoires arabes occupés. Un autre accord avec le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale est en cours de négociation. Les efforts actuellement déployés pour mobiliser des ressources privilégient les initiatives qui visent à soutenir la mise en place d'une institution de sécurité sociale tripartite, à promouvoir l'emploi des jeunes et à favoriser le développement des coopératives.
11. Le BIT a organisé une évaluation interne du programme de promotion du travail décent 2013-2016 au cours du premier semestre de 2016. Il ressort de cette évaluation, positive pour les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience et de pérennité, qu'il convient d'accroître la visibilité, et d'améliorer la régularité du suivi et l'évaluation du programme. Les recommandations formulées dans le cadre de cette évaluation orienteront l'OIT et ses partenaires tripartites jusqu'à l'achèvement du programme actuel et seront utilisées aux fins du prochain cycle de programmation.
12. Depuis 1995, l'OIT a une représentation à Jérusalem qui est appuyée par le Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes à Beyrouth. Le personnel du bureau de Jérusalem se compose de quatre personnes au titre du budget ordinaire et d'un membre du personnel affecté à la

<sup>9</sup> Ce chiffre comprend l'ensemble des ressources extrabudgétaires et du CSBO, de même que les ressources du budget ordinaire allouées au programme pour la reconstruction de Gaza en 2015. Il ne tient pas compte des projets régionaux qui s'appliquent aussi au territoire palestinien occupé.

coopération pour le développement basé à Gaza, pour y soutenir les activités menées par l'OIT.

### **III. Examen des progrès accomplis et des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité**

#### **1. Promouvoir les droits des travailleurs et améliorer la gouvernance du marché du travail**

- 13.** Le BIT a aidé les partenaires tripartites à établir les diverses formalités requises pour engager une réforme du droit du travail. Les 11 comités techniques constitués dans le cadre de la Commission nationale tripartite pour la réforme du droit du travail ont siégé pour la première fois en décembre 2015. Avec les conseils techniques du BIT, ils doivent établir d'ici à la fin de 2016 un ensemble de documents d'orientation sur la législation qui faciliteront l'adoption de nouvelles lois sur le travail.
- 14.** Le BIT soutient le dialogue tripartite sur le projet de loi sur les syndicats en organisant une série de réunions et d'ateliers. La Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) a engagé un dialogue avec les organisations syndicales nationales, notamment à Gaza, et mis sur pied un comité de coordination en vue de pouvoir présenter une position syndicale commune. La recherche d'un consensus par la voie d'un dialogue social ouvert et accessible à l'ensemble des structures des partenaires sociaux devrait permettre de mener à bien le processus.
- 15.** Le BIT a organisé trois ateliers pour aider les travailleurs et les employeurs à définir leur position vis-à-vis des législations relatives à la sécurité sociale et au travail. Par son programme en faveur de la reconstruction de Gaza, le BIT a encadré l'élaboration et l'exécution de projets d'assistance technique destinés à renforcer les capacités opérationnelles des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture ainsi que celles des syndicats de Gaza. L'aide prodiguée aux trois premiers organismes, par exemple, visait à leur donner plus de moyens pour promouvoir, représenter et soutenir les femmes chefs d'entreprise.
- 16.** Pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes sur le lieu de travail, le BIT a lancé, en partenariat avec la Commission nationale pour l'emploi des femmes (NCWE) et la PGFTU, une campagne nationale consacrée aux droits des Palestiniennes. Cette campagne vise notamment à renforcer les capacités des acteurs tripartites, la production et une vaste diffusion de matériels de sensibilisation, ainsi qu'à assurer une forte présence des médias. La NCWE et la PGFTU ont notamment rédigé, avec l'aide du BIT, un guide sur les droits des femmes au travail. Le Bureau a également aidé la NCWE à préparer des notes de synthèse avant d'engager la réforme du droit du travail, afin que les nouveaux textes de loi reflètent de manière adéquate les droits et les préoccupations des Palestiniennes.
- 17.** Le BIT a continué d'encadrer la mise en œuvre en Cisjordanie et à Gaza du programme national de sécurité et de santé au travail en organisant des activités de renforcement des capacités pour les mandants tripartites et en tentant de remédier aux déficits existants en la matière dans le secteur de la construction. Le BIT a concouru au renforcement des capacités des services d'inspection du ministère du Travail en organisant une série d'activités didactiques en Cisjordanie et à Gaza, et en octroyant des bourses à des fonctionnaires du ministère pour qu'ils puissent participer à des sessions au Centre international de formation de l'OIT à Turin. Ces initiatives ont permis d'accroître le nombre d'inspections et de mesures de suivi, notamment des actions en justice axées sur la question du salaire minimum. Une

base de données sur l'inspection du travail et des directives destinées aux inspecteurs du travail sont par ailleurs en cours d'élaboration (pour une publication prévue en décembre 2016), avec pour objectif la création d'un système national unifié de déclaration des accidents du travail.

18. Le BIT a réalisé une étude sur les formes inacceptables de travail dans le secteur de la construction à Gaza. Cette étude a montré que les accidents du travail étaient considérablement plus fréquents dans ce secteur que dans d'autres domaines d'activité, ce qui laisse supposer que le niveau de risque, sanitaire notamment, y est plus élevé. L'étude propose un ensemble de stratégies visant à éliminer les formes inacceptables de travail dans le secteur.

## **2. Soutenir la création d'un système complet de sécurité sociale**

19. La toute première loi sur la sécurité sociale applicable aux travailleurs du secteur privé et à leurs familles a été adoptée en février 2016 et signée par le président Mahmoud Abbas le 7 mars 2016. Cette loi a été élaborée dans le cadre d'une démarche participative, avec l'appui du BIT et en consultation avec les parties prenantes tripartites. Les paramètres du nouveau système de sécurité sociale sont fondés sur une évaluation actuarielle et une matrice stratégique développée par l'OIT en conformité avec les normes internationales du travail et les meilleures pratiques en vigueur au niveau mondial.
20. Plus concrètement, et à la demande du Premier ministre, le BIT a formulé des observations de nature actuarielle et juridique sur la dernière mouture de la loi, afin de garantir sa conformité aux normes internationales du travail. Le Bureau a également réalisé une étude exhaustive visant à orienter la politique d'investissement du nouveau système de sécurité sociale. Avec l'adoption de la loi, le BIT continuera de soutenir la mise en place de l'institution de sécurité sociale en proposant aux mandants tripartites des programmes de renforcement des capacités axés sur les principes, l'administration et le financement de la sécurité sociale. A cet effet, le BIT a mis au point un programme d'action pour la mise en place de l'institution, programme dont le coût total est de 3,7 millions de dollars E.-U. et pour lequel il s'emploiera à mobiliser le soutien de donateurs. Avec l'appui du BIT, l'Autorité palestinienne lance une campagne nationale d'information pour faire connaître le nouveau système de sécurité sociale.
21. En étroite concertation avec d'autres institutions des Nations Unies, le BIT apporte son soutien à établir un socle national de protection sociale. Il effectue actuellement une évaluation globale, une analyse des déficits, et une étude sur les programmes de transferts en espèces assortie de recommandations concernant les améliorations souhaitables. Le Bureau mène par ailleurs une étude visant à apprécier les ressources budgétaires nécessaires à la mise en place progressive du socle de protection sociale.

## **3. Améliorer l'accès des Palestiniennes et des Palestiniens à l'emploi et aux moyens de subsistance**

22. Avec le soutien du PCBS, le BIT a réalisé la deuxième enquête sur le passage de l'école à la vie active. Cette enquête, qui accorde une attention toute particulière à la situation des jeunes femmes, met en lumière les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes Palestiniens en matière d'éducation et d'emploi. Les conclusions de cette enquête orienteront la coopération du BIT avec les acteurs tripartites en vue d'apporter de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes des deux sexes.

23. Sur la base d'une demande du ministère du Travail, le BIT étudie les moyens de soutenir le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale par un renforcement des capacités et des institutions. Réactivé en 2014, le Fonds coordonne l'ensemble des activités liées à la création d'emplois et fournit des dispositifs de placement, des services de conseil aux entreprises et une aide à la création d'entreprises.
24. Le BIT a récemment lancé deux initiatives destinées à soutenir le développement de l'entrepreneuriat. La première vise à poursuivre l'intégration du programme «Tout savoir sur l'entreprise», qui promeut l'entrepreneuriat comme une perspective de carrière (dans le cadre d'un accord de partenariat public-privé avec la Fondation palestinienne pour le développement. La seconde est l'introduction et l'institutionnalisation du programme de formation intitulé «Gérez mieux votre entreprise» (GERME) (en collaboration avec le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale). Ces deux initiatives doivent permettre d'élargir l'éventail des options s'offrant aux jeunes Palestiniens et à tenter d'apporter une solution aux difficultés auxquelles ils sont confrontés lorsqu'ils veulent entrer sur le marché du travail. Elles ont aussi pour objectif de réduire les pressions qui s'exercent dans le secteur public en faveur de la création d'emplois.
25. Le BIT a aidé l'Université de Birzeit à mettre en place un observatoire de l'égalité entre les sexes chargé de mesurer les progrès accomplis dans ce domaine au sein de l'université et de recevoir les plaintes. En partenariat avec ONU-Femmes, le BIT a mené un audit participatif sur l'égalité entre hommes et femmes au sein de la Banque de Palestine et de la Compagnie pharmaceutique de Birzeit. Le BIT examine les possibilités de réitérer cette fructueuse initiative dans d'autres universités et d'autres entreprises privées.
26. Le BIT a proposé à des organisations non gouvernementales des activités (destinées aux femmes) de formation et de développement des compétences en matière technique et de gestion des affaires, ainsi qu'une formation sur les principes de la coopération. A Gaza, 120 femmes ont reçu une formation professionnelle dans divers domaines d'activités. Ces projets étaient axés sur la formation au travail coopératif, la gestion et les techniques commerciales pour des éleveuses de moutons, une formation en entreprise pour des femmes diplômées sans emploi, la mise à niveau des capacités devant permettre à des femmes architectes de travailler dans la création d'ameublement. Le BIT participe aujourd'hui à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le secteur coopératif et achève une évaluation sur le secteur des services au consommateur et le secteur coopératif dans le domaine de l'artisanat.
27. Dans le cadre du programme de reconstruction de Gaza, le BIT, en partenariat avec les chambres de commerce de Gaza, a fourni des subventions pour assurer le remplacement du matériel de charpentiers, initiative complétée par la mise en place d'un programme de placement donnant accès à des emplois rémunérés. Le BIT a également aidé le Syndicat général des pêcheurs en mer en proposant des programmes de formation améliorés, une formation sur les compétences techniques et la sécurité et la santé au travail, des services de placement et un soutien direct (réparation de bateaux et versement de prestations en espèces).
28. Le BIT a apporté un soutien à l'Université islamique de Gaza en proposant des services d'orientation professionnelle, une mise à niveau des programmes d'études, des modules de formation en ingénierie et en établissant des programmes d'apprentissage structurés. Le BIT a aussi permis aux étudiants et aux diplômés de suivre une formation sur les compétences nécessaires dans le cadre de la reconstruction. Une attention toute particulière a été accordée aux groupes vulnérables: le BIT a favorisé la participation des personnes handicapées aux activités de formation, et a aidé le programme Irada à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie visant l'intégration des personnes souffrant de déficiences intellectuelles.



## IV. Prochaines étapes

29. Eu égard aux difficultés rencontrées par les travailleurs et leurs familles en Cisjordanie et à Gaza, le Conseil d'administration est invité à appuyer le Bureau dans ses activités de promotion de l'Agenda du travail décent et de la justice sociale en faveur du peuple palestinien.
30. En consultation avec les parties prenantes tripartites, le BIT a entrepris en 2016 une évaluation interne du programme de promotion du travail décent. Les résultats de cette évaluation orienteront le déroulement de la partie finale du cycle de programmation actuel et l'élaboration d'un programme de promotion du travail décent visant à structurer les futures interventions du BIT en Cisjordanie et à Gaza en concertation avec les partenaires sociaux et les institutions de gouvernance. Comme l'a souligné le Directeur général dans son rapport présenté à la 105<sup>e</sup> session de la Conférence, l'application des principes du travail décent, notamment du tripartisme, contribue à briser le cercle vicieux de la fragilité et permet de surmonter les crises et les conflits et de rétablir la cohésion sociale.
31. Le Conseil d'administration est invité à continuer d'appuyer le Programme palestinien de promotion du travail décent, en cours et à venir, à la lumière des conclusions de l'évaluation de la situation du travail décent et des recommandations formulées dans ce contexte.
32. Le Conseil d'administration est invité à prendre note de la création d'un système complet de sécurité sociale dans le territoire palestinien occupé et à aider le Bureau à participer à la mise en place de l'institution de sécurité sociale.